

R E P E T E Z - L E !!!

Il n'y a pas de charbon. Mais on travaille à une telle cadence dans les mines du Nord que les accidents s'y succèdent: Anzin après Denain et Béthune a eu plus de 25 blessés. Les barons de la gaillette doivent faire de beaux profits et les hitlériens de belles razzias. Le peuple de France, lui, a droit aux coups de grisou et aux bronchites.

Les gros importateurs de charbon décident souverainement de la répartition du charbon ils peuvent sous l'autorité de l'Etat ruiner le bougnat et condamner les pauvres à mourir de froid. Si on confiait la répartition à ceux qui ont besoin de se chauffer, peut-être y en aurait-il un peu pour tout le monde?

Le gouvernement a invité les usagers du chauffage central à se réunir pour décider de la façon dont ils entendent être chauffés.

Pourquoi dans les quartiers populaires les habitants ne se réuniraient-ils pas par maison, ou groupe de maisons pour prendre en main le contrôle et l'organisation de la répartition du charbon?

Le comité des Forges et le Comité des Houillères sont dissous. Mais pour que ces messieurs puissent défendre leurs profits, la loi les organise dans les comités d'organisation industrielle du charbon et du fer. La CGT est dissoute. Mais les travailleurs n'ont qu'à compter que sur eux-mêmes pour être défendus: ils doivent adhérer aux fédérations et syndicats de la CGT pour y défendre leurs revendications: semaine de 35h, salaire minimum vital, respect des lois sociales et des conventions collectives.

Ne jetez pas ce journal! Faites le circuler!

C A M A R A D E !!! Ce journal est le camarade pour en discuter les mots cherchez à les réaliser en groupant

DEFENDRE LE CONSOMMATEUR MERITE LA PRISON.

Il y a eu un scandale de la charcuterie. On a arrêté les responsables du syndicat des charcutiers détaillants. Et la préfecture a publié des communiqués si obscurs que pas un cochon de consommateurs n'a pu comprendre de quoi il s'agissait.

La vérité c'est que les détaillants protestaient contre les traitements de faveur accordés aux grosses maisons des Halles et contre l'obligation qu'on prétendait leur imposer de faire leurs achats par le canal des grossistes.

Monsieur Achard, dictateur au ravitaillement, a pris en main l'affaire et pour bien marquer qu'il déapprouvait la collusion entre la préfecture et le commerce de gros, a édicté une législation des prix pour toutes les viandes, qui se confirme et étend les privilèges du commerce de gros: il crée un cours uniforme à la production, c'est à dire qu'il oblige les petits producteurs à vendre leurs marchandises aux prix imposés par le commerce de gros.

Mais les prix de vente au détail continueront à dépendre de réglementations départementales et municipales: dès lors le marchand de gros aura tout loisir pour diriger la viande achetée à bas prix vers tel marché où son bénéfice se ra maximum.

Certains marchés seront ainsi surabondamment pourvus, tandis que d'autres connaîtront la disette.

Les scandales du ravitaillement ne prendront fin que le jour où les femmes du peuple prendront elles-mêmes en mains la surveillance de la répartition des marchés, la répression du trafic clandestin et de l'accaparement, où les commissions départementales de ravitaillement seront sous le contrôle des comités de ménagères élus par elles.

Reunis-toi avec quelques d'ordre!! Si tu les crois justes chacun un nouveau noyau de copains.

Etendez le réseau de ceux qui veulent défendre les masses en les organisant dans de vrais comités rassemblant tous les partis et toute la